

## PROCEDURE POUR S'INSCRIRE AU CLUB D'ESCALADE

Nous avons mis à votre disposition sur le site internet les éléments suivants :

- 1 – Le bulletin d'inscription
- 2 – La notice d'information d'assurances dont vous devez prendre connaissance
- 3 – Le questionnaire santé pour les adultes. (Uniquement pour les adultes en possession d'un certificat médical de moins de 3 ans).
- 4 - Le questionnaire santé pour les mineurs.
- 5 – Le règlement intérieur du club dont vous devez prendre connaissance

POUR LES ADULTES	
CAS N°1 - Pour une 1 <sup>ère</sup> inscription adulte ou une réinscription lorsque le certificat médical a plus de 3 ans	1 - Remplir le bulletin d'inscription, cocher la case « CAS N°1 » en précisant le nom du docteur qui a établi le certificat médical et la date à laquelle il l'a établi. Vous gardez votre certificat médical pour vous 2 - Rendre le bulletin d'inscription accompagné du paiement.
CAS N°2 - Pour une réinscription lorsque le certificat médical a moins de 3 ans et que vous avez répondu non à toutes les questions du questionnaire médical adulte	1 - Répondre aux questions du questionnaire santé « Adultes ». 2 - Remplir le bulletin d'inscription et cocher la case « CAS N°2 » <b>Si vous n'avez pas répondu « Non » à toutes les questions du questionnaire de santé, vous devez demander un certificat médical et préciser sur le bulletin d'inscription le nom du docteur qui a établi le certificat médical et la date à laquelle il l'a établi.</b> 3 - Rendre le bulletin d'inscription accompagné du paiement.
POUR LES MINEURS	
CAS N°3 - Pour une 1 <sup>ère</sup> inscription ou pour une réinscription la démarche est la même	1 - Répondre aux questions du questionnaire santé « Mineurs ». 2 - Remplir le bulletin d'inscription et à la section « CAS N°3 » cocher la case qui correspond à votre situation. <b>Si vous n'avez pas répondu « Non » à toutes les questions du questionnaire de santé, vous devez demander un certificat médical et préciser sur le bulletin d'inscription le nom du docteur qui a établi le certificat médical et la date à laquelle il l'a établi.</b> 3 - Rendre le bulletin d'inscription accompagné du paiement.

**Que ce soit le questionnaire de santé ou le certificat médical, vous gardez ces documents pour vous.**

Vous les téléverserez vous-même sur le site de la FFME lorsque votre licence aura été enregistrée. Vous serez prévenu par email lorsqu'elle aura été enregistrée.

L'assurance « Base » est déjà incluse dans le prix de votre cotisation. Vous devez lire la notice d'information d'assurances afin de vous assurer que cette assurance vous suffit. Dans le cas contraire, sur le bulletin d'inscription vous avez la possibilité d'augmenter vos garanties et de prendre des options.

Pour ceux qui ont besoin d'un certificat médical, nous vous conseillons vivement de demander à votre médecin un certificat « Pour la compétition » et pas seulement « Loisir ». Peut-être qu'aujourd'hui vous n'avez pas envie de participer à une compétition mais cela peut changer.